

PRECONISATIONS

74 % des cambriolages sont commis sans repérage préalable. Le cambrioleur exploite les facilités d'accès et agit rapidement pour dérober ce qui est facilement accessible.

En essayant d'acquérir quelques réflexes ou en aménageant quelque peu votre bâtiment, vous pouvez contribuer à faire reculer ce malfaiteur. 60 % des cambrioleurs abandonnent après 2 minutes d'essais infructueux et 90 % après 3 minutes.

Globalement, deux points faibles sont relevés lors de la commission des faits : l'arrière des bâtiments et les habitudes des « victimes ».

1 - L'arrière des bâtiments ou « arrière boutique »

Pourquoi ?

Ce lieu est souvent :

- isolé,
- sombre,
- sans éclairage public,
- avec des fermetures peu fiables, peu résistantes
- l'endroit où l'on entrepose des facilitateurs (poubelles, cartons, palettes, etc.)

Ces problématiques laissent **LE TEMPS** au malfaiteur d'agir.

Comment y remédier ?

En installant,

- un éclairage automatique (avec un détecteur de présence),
- un barreaudage aux fenêtres ou au larmier,
- en renforçant vos portes et fenêtres,
- en installant une protection électronique,
- en retirant les facilitateurs : poubelles servant à escalader, cartons servant à atténuer les bruits, palettes servant à casser une fenêtre ou une porte...

2- Les habitudes :

Il faut :

- être vigilant à l'ouverture et à la fermeture du magasin notamment par l'arrière boutique,
- fermer la porte de l'arrière boutique à clé lorsque vous êtes dans le magasin,
- ne pas laisser la caisse ouverte à la vue des clients,
- ne pas laisser des sommes d'argent importantes dans la caisse,
- être vigilant lors de la manipulation de la caisse. Si vous possédez un coffre, le placer hors de la vue des clients et **LE FERMER**.
- Le transport des fonds ne doit pas se faire à des jours et à des heures réguliers. Ne prenez pas votre sacoche habituelle, changez !!!
- etc...

Pour tous renseignements, vous pouvez joindre le référent sûreté :

